



N° d'affichage :

SEC/2019/05/005

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 02 juillet 2019

Membres en
exercice : 27

Membres
présents : 17

Suffrages
exprimés : 18

Votes
Pour : 18

Votes
Contre : 00

Abstention : 00

Certifiée exécutoire par
le Maire compte tenu de
l'affichage et de la
réception en Préfecture
le 18/07/2019.
Deshaies, le 18/07/2019

La Directrice Générale
des Services

Mylène LACIDES

L'an deux mille dix-neuf, le Mardi 02 juillet, suite à la convocation du 21 juin, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à dix-huit heures trente minutes à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse , OPET Ghislaine (arrivée à 19h15) , GOUBIN Fred, BARRE Augustina, NICOISE Robert (respectivement, Maire, 1^{er}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} adjoint), MOUILA Gladys APPOLINAIRE Lionel (arrivé à 19h27), PHILETAS Christina GAMIETTE Julien, GAMIETTE Myonette, , MORVAN Philippe, CARENE née VALLUET Marie-Yvonne (arrivée à 19h05), JUDITH (née GOUBIN) Villard, ALIDOR Fritz, SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette, (Conseillers municipaux)

Absents excusés : BERNIER Maritza (Procuration à Christina PHILETAS), MICHALON Irmine, MOBETIE Marie-France (respectivement 2^{ème} adjoint, conseillères municipales)

Sont absents : MANIOC Alain, SABAS Sydney, Max MATHIASIN, JEAN née SABAS Lydie, BALZINC Théogat, FLÉMIN Félix, GAMIETTE Liliane (conseillers municipaux),

Secrétaire de séance : Philippe MORVAN

Ont assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

Secrétaires Administratives : Odile OPET et Yasmine SAINT-MARC

le 02 juillet 2019



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

ATTRIBUTION DE SUBVENTION COMMUNALE AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que chaque année, outre l'accompagnement logistique de la Commune (salle, matériels, récompenses en nature, transports, équipements divers ...) une subvention est accordée aux associations afin de contribuer au développement de leurs activités, à l'animation du Territoire et à la cohésion sociale.

Ces subventions sont donc des concours volontaires de la collectivité à des associations régies par la loi 1901.

Considérant le rôle prépondérant que peuvent jouer ces associations ;

Madame le Maire propose d'ALLOUER au titre de l'exercice 2019, les subventions selon le tableau synoptique suivant :



N° d'affichage :

SEC/2019/05/005

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 02 juillet 2019

Dénomination	Montant
Le Glouglou	3 000,00 €
La Frégate	8 500,00 €
Déhé Vwal	3 000,00 €
Association sportive Collège F.A.FLEMIN	1 500,00 €
La luciole de Pointe Noire	800,00 €
Kalendé	1 000,00 €
Association Sportive et Culturelle de Ferry	2 000,00 €
Racine des îles	500,00 €
USEP Ecole de Ferry	600,00 €
Alliance Féminine	500,00 €
Variété football club de Deshaies	950,00 €
ASAB Betschy	300,00 €
Pré-DESH'ART Association	500,00 €

DISPOSITIF DECISIONNEL

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L 2121-29;

Vu la délibération n° 19/03/31 en date du 05 Avril 2019 portant adoption du Budget Principal 2019,

Vu l'avis favorable de la commission financière en date du Lundi 24 juin 2019

Considérant la volonté d'accompagner les actions menées par les associations locales,

Considérant l'intérêt local qui se rapporte aux actions menées, au regard du nombre d'adhérents,

Après en avoir délibéré à la majorité,

DECIDE à l'UNANIMITE

Article 1^{er} : D'ACCORDER une subvention communale aux associations conformément au tableau synoptique ci-dessus

Article 2 : DE LUI DONNER pouvoir pour signer les documents s'y rapportant

Deshaies, le 02 juillet 2019

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition conforme



Le Maire

Jenny MARC